



**DECEMBRE 2018** 

# NEWSLETTER 26











A LIRE L'ÉDITO EN PAGE 2

PAR MARTINE VIGNAU

### **EDITO**



### NE LAISSONS PERSONNE SUR LE BORD DE LA ROUTE

L'année 2018 touche à sa fin et déjà les esprits sont tournés vers les fêtes de fin d'année, souvent vécues en famille

Pourtant, l'actualité - et particulièrement celle du Conseil économique, social et environnemental avec son avis sur les personnes vivant dans la rue - nous rappelle qu'en décembre 2018, de nombreux citoyens passeront cette fin d'année seuls. La rupture avec l'entourage familial est bien réel pour certains.

Il est comme une évidence de parler des personnes vivant dans la rue avant Noël. D'aucuns iraient jusqu'à dire que c'est tendance. C'était peut être le cas il y a 30 ans, Aujourd'hui c'est d'autant plus inacceptable et insupportable. Il suffit d'ouvrir les yeux autour de nous pour percevoir le destin des hommes et des femmes de la rue.

Ou plutôt, aujourd'hui, la question à se poser c'est : comment notre société en arrive-t-elle à ne plus les voir ?

Leur histoire est souvent invisible pour les proches, banale pour tous les autres.

Alors, comme réponse possible à cette indignation, je souhaite partager avec vous les derniers mots de l'avis rendu par le CESE intitulé "les personnes vivant dans la rue, l'urgence d'agir" :

"Pour changer le regard de la société à l'égard des situations de grande précarité, pour en finir avec ces idées fausses selon lesquelles rien ne se passe et qu'on ne peut rien faire, le Conseil demande que les situations de non et de mal-logement soient déclarés « Grande cause nationale » en 2020 et appelle l'État, les collectivités, la société civile organisée, les citoyennes et les citoyens de notre pays à se mobiliser et à s'engager ensemble dans l'action. "

Alors comment en arrive-t-on là?

## LES GILETS JAUNES AU CŒUR DU CESE



### UNE SAISINE D'INITIATIVE AVEC POUR OBJECTIF DE PRODUIRE UN AVIS POUR LES POUVOIRS PUBLICS EN MARS 2019

Depuis quelques semaines, la France est confrontée, à partir et au-delà du mouvement des "Gilets jaunes", à une mobilisation d'un grand nombre de citoyennes et de citoyens qui expriment leurs difficultés à satisfaire les besoins fondamentaux de leur quotidien. Ils s'interrogent sur leur avenir et sur le fonctionnement de notre démocratie et considèrent que les choix et mesures gouvernementales sont inéquitables.

Le CESE, comme les organisations de la société civile qui le composent, entend ce cri de mal-être et d'appel à plus de justice sociale

Dans sa mission d'éclairage des décisions publiques, de conseil du Gouvernement et du Parlement, et dans sa vocation à prendre en compte les enjeux et impacts de long terme et la parole citoyenne, le CESE décide de s'inscrire, avec sa propre démarche, dans cette consultation.

La commission temporaire, composée selon les règles habituelles du Conseil, produira un avis soumis à l'assemblée plénière en mars 2019. A cette fin, elle coordonnera et consolidera les contributions des formations de travail et apportera sa part au contenu de cet avis.

EXPRIMEZ-VOUS CLIQUEZ ICI

L'action du CESE prévoit plusieurs phases :

- une étape de recherche de solutions en échangeant avec les CESER sur les travaux réciproques:
- une étape engageant un processus impliquant les citoyens ainsi que les organisations de la société civile.

#### Rendez-vous en mars 2019!



# LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION DES CANCERS

RESOLUTION

13 ET 21 NOVEMBRE 2018

téléchargez l'avis



Les premiers États généraux de la prévention des cancers organisés par la Ligue nationale contre le cancer se tiendront au palais d'Iéna le 21 novembre 2018.

Cette manifestation interviendra à l'issue d'une mobilisation de toutes les parties prenantes. Les États généraux ont pour objectif la présentation, sous la forme d'un Livre blanc, d'un plan global, cohérent et innovant de prévention des cancers.

Le CESE est partenaire et associé en amont à ce projet : des référentes et référents du Conseil ont participé aux 10 ateliers réunis par la Ligue contre le cancer pour formuler des propositions. Les sections et délégations du CESE, toutes concernées par la prévention des cancers, ont pu s'engager dans cette démarche transversale.

Cette participation a montré, sur le sujet de la prévention en santé, une concordance entre les conclusions des ateliers et les constats et préconisations du CESE.

Les États généraux s'appuient également sur la mobilisation des plus jeunes :

l'opération « un comité, une école » a permis de sensibiliser les élèves mais aussi de recueillir leur parole. Une plateforme de participation mise en place par la Ligue contre le cancer a permis d'ouvrir le débat aux citoyennes et citoyens.

Les avis du CESE le soulignent : la politique sanitaire est encore trop centrée sur le curatif et la prévention en santé constitue l'un des défis majeurs des prochaines années.

Pour le CESE, le succès de la prévention des cancers repose sur une plus grande implication individuelle et collective. Elle relève des politiques sociales, sociétales, environnementales et économiques. Ces États généraux organisés par la Ligue contre le cancer en partenariat avec le CESE s'inscrivent pleinement dans cette ligne en donnant un nouvel élan à la prévention des cancers.

## LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

SAISINE GOUVERNEMENTALE

13 NOVEMBRE 2018

Énoncer clairement les objectifs des groupements d'employeurs se résume souvent à se référer à une définition juridique. Mais cette formule originale d'emplois partagés est, avant tout, fondée sur l'initiative d'acteurs économiques qui mutualisent la création d'emplois et les risques qui lui sont attachés pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre.

Le Conseil économique, social et environnemental rappelle que ce projet d'avis fait suite à ses travaux conduits en 2002 sur le même sujet. Il recommande un suivi régulier des évolutions et de l'impact des groupements d'employeurs, tant sur le plan économique que social. Il reste attaché aux analyses et aux préconisations qu'il avait alors formulées en faveur de cette forme de dé-précarisation de l'emploi. Ce dispositif peut avoir des effets positifs sur le développement de l'activité et de l'emploi dans les territoires. Il demeure néanmoins sous utilisé.

Par cet avis, le CESE se prononce clairement en faveur de la promotion de cet « outil pour la croissance et l'emploi » tout en engageant les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à prévenir toutes formes de dérives susceptibles de l'altérer. téléchargez l'avis





#### **DECLARATION CFDT-UNSA**

Les groupements d'employeurs sont le fait d'entrepreneurs qui partagent des salariés, donc des compétences, dont ils n'ont besoin qu'à certains moments récurrents. C'est notamment le cas pour des activités saisonnières, mais aussi pour des fonctions support ou d'expertise. En l'absence de groupement, ces emplois n'existeraient pas, ou alors sous des formes précaires.

Le groupement peut constituer pour l'entreprise utilisatrice un tremplin de développement de ses activités et à terme de CDI internes.

Entre employeurs adhérents à un groupement, la confiance et l'engagement sur l'emploi sont indispensables. Fondés sur une spécificité économique commune à plusieurs entreprises ayant la volonté de mutualiser des compétences, les GE se caractérisent par une forme de solidarité, associative ou coopérative, et par un but non lucratif. C'est une différence fondamentale avec l'intérim qui repose sur une relation commerciale de marché avec un coût plus élevé pour l'utilisateur.

## LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

### DECLARATION CFDT-UNSA SUITE

Notons à ce titre que cette forme existe dans les fonctions publiques qui pour les mêmes raisons ont construit des solutions - Etablissement Public de coopération, Centre de gestion des collectivités ou Groupements Hospitaliers de Territoire - et qui dans ce cadre peuvent très bien s'inspirer de l'avis et de ses préconisations.

Les GE sont situés sur un territoire délimité où, d'une part, les employeurs se connaissent et où, d'autre part, une certaine proximité existe entre domicile et le travail des salariés. Ainsi, les GE offrent à leur territoire un ancrage d'activités et d'emplois et constituent un atout pour la GPEC.

Pour les salariés, une mobilité plus ou moins grande s'impose mais l'embauche, le plus souvent en CDI et à temps plein, avec un accès à la formation, leur apportent une évidente sécurité de l'emploi, comparativement aux contrats précaires. Pour beaucoup, c'est une voie d'acquisition de nouvelles compétences, de qualifications, parfois d'une reconversion. C'est aussi pour certains l'accès au droit de représentation qui n'existe pas ou peu dans les TPE. Ils exercent en général des missions récurrentes dans quelques entreprises, souvent les mêmes, qu'ils connaissent donc. Les salariés de GE que nous avons rencontrés apprécient cette diversité professionnelle sécurisée. C'est une autre différence avec l'intérim, y compris en CDI, ou l'intermittence.

Ouverts désormais à toutes les entreprises et non plus aux seules TPE PME, certains GE comptent parmi leurs adhérents des grandes entreprises. Cela est positif lorsque leur participation consolide économiquement un groupement, permet la pérennisation des emplois, ou mobilise des compétences plus rares ainsi accessibles aux salariés et aux PME dont le seul besoin n'aurait pas suffi à les recruter. Cela interroge cependant sur les motivations de ces grandes entreprises, et sur le risque de dérives :

- Substitution d'emplois externalisés au sein du CE, à de possibles emplois internes
- Recours au GE en vue d'une embauche à terme et donc substitution à la période d'essai,
  - Et surtout recours, via le GE, à des CDD, notamment de courte durée.

L'entreprise n'externalise-t-elle pas ainsi une partie de sa gestion des ressources humaines ?
Un groupement sectoriel important auditionné joue même un rôle de gestion prévisionnelle territoriale des emplois. En révélant des besoins en compétences, il développe l'offre et la demande d'emploi, et fournit un accompagnement personnalisé aux salariés mais se pose alors la question de la complémentarité avec Pôle emploi.

S'ajoute enfin la question de l'égalité de traitement entre salarié d'un GE et salarié de l'entreprise utilisatrice et de respect du principe « à travail égal, salaire égal ».

Afin de prévenir ces risques, la meilleure réponse à ces questions, est, pour la CFDT et l'UNSA, d'introduire dans la création et la vie des GE, une part d'observation extérieure, une part d'accompagnement et de régulation, une part de paritarisme et de dialogue social. A fortiori quand des fonds publics viendraient soutenir un GE.

L'avis exprime les effets positifs des GE pour l'économie et l'emploi. Ses préconisations visent à faciliter leur création et leur développement. Il souligne l'attachement du CESE « à des pratiques responsables visant à offrir de bonnes conditions de travail et des emplois stables, dans le respect des garanties sociales » ; condition essentielle, pour la CFDT et l'UNSA, aux mesures qui pourraient être prises en faveur des GE. Ce modèle est peu connu des employeurs ou des salariés : les préconisations vont, à juste titre, dans le sens de son appropriation par les branches professionnelles, seules en capacité de mesurer son intérêt dans leur champ.

# POUR UNE EUROPE AMBITIEUSE, SOLIDAIRE ET RESPECTÉE DANS LE MONDE

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

**14** NOVEMBRE 2018

L'Union européenne (UE) traverse depuis une décennie une crise profonde, déjà soulignée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans sa résolution de juin 2017 sur le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe. Le rejet par la France et les Pays-Bas du Traité constitutionnel européen en 2005 a été le premier symptôme du désaccord des populations avec l'orientation prise par le projet européen, qui a favorisé une concurrence entre les peuples au détriment d'un projet d'avenir commun. Fragiliséepar la crise financière de 2008, prolongée par une crise économique et sociale qui a induit une aggravation du chômage de masse et une montée des inégalités en son sein, elle s'est vue confrontée à partir de 2015 à une forte pression migratoire ainsi qu'à une urgence accrue des enjeux climatiques et environnementaux. Ces défis ont alimenté dans un nombre croissant d'États membres une montée des mouvements politiques eurosceptiques, comme l'ont montré le brexit puis les récentes élections françaises, allemandes ou italiennes.

Dans certains cas et notamment en Pologne et en Hongrie, les restrictions aux libertés publiques décidées au nom des impératifs de sécurité ont conduit à la remise en cause des valeurs de l'Union et de l'état de droit. De ce fait, le dessein émancipateur porté par l'UE se trouve confronté à un défi sans précédent. Les valeurs «de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des minorités, [...] communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes» (article 2 du Traité sur l'UE-TUE) sur lesquelles s'est appuyée la construction européenne doivent être réaffirmées.

En matière sociale et environnementale, les avancées demeurent insuffisantes en dépit des objectifs ambitieux fixés en la matière par la stratégie Europe 2020, pour certains d'entre eux renforcés par le Cadre pour l'énergie et le climat à l'horizon 2030. De même, en matière économique, nombre d'entreprises pâtissent encore de pratiques de dumping social et fiscal entre États membres. Enfin, des territoires peuvent se sentir laissés pour compte, faute d'être en capacité de mobiliser des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) susceptibles de les accompagner dans leurs projets face à des difficultés économiques et sociales.

L'urgence de réaffirmer que l'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples apparaît d'autant plus grande que cette crise s'inscrit dans un contexte international en pleine mutation, marqué tant par la montée des conflits dans le voisinage oriental et méridional de l'Union que par une remise en cause globale du multilatéralisme dont l'UE a constitué historiquement l'un des promoteurs et des acteurs les plus engagés

téléchargez la résolution

# AVANT-PROJET DE LOI SUR LES MOBILITÉS

#### SAISINE GOUVERNEMENTALE

14 NOVEMBRE 2018

CONSEILLER UNSA

#### FANNY ARAV

SECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

téléchargez l'avis



Le Gouvernement a saisi le CESE le 12 octobre 2018 sur un avant-projet de loi d'orientation des mobilités. Cet avant-projet de loi adopte une approche transversale en abordant les modes routiers, ferroviaires, fluviaux, à l'exclusion de l'aérien. Le texte inclut les nouvelles mobilités et les nouveaux usages.

Il comprend 5 titres (dont un bis), 14 chapitres et 29 articles (53 si sont comptabilisés les articles en bis, ter, etc.) ainsi qu'un grand nombre de dispositions d'importance diverse, dont 10 des objectifs et mesures phares sont selon le ministère les suivants :

- la couverture de tout le territoire par des autorités organisatrices des transports dont la cohérence des actions est organisée par les régions;
- l'obligation d'associer entreprises et usagères/usagers aux décisions structurantes sur l'offre de mobilité;
  - la coordination des acteurs publics en faveur de la mobilité solidaire;
    - l'ouverture des données des mobilités et des véhicules connectés;
      - un cadre favorable au déploiement des nouvelles mobilités;
        - des Zones à faible émission dans les grandes villes;
      - un plan vélo pour tripler son usage, dont le forfait mobilité durable;
    - un effort accru pour multiplier par 5 le nombre de véhicules électriques;
  - une stratégie d'investissement de l'État dans les transports pour la période 2019-2023;
    - la détermination des conditions d'ouverture à la concurrence des bus en Île-de-France, avec mise en place d'un cadre social.

Le CESE invite à conforter la dimension économique, sociale et environnementale de l'avant-projet de loi d'orientation des mobilités et entend, par cet avis, formuler un ensemble de propositions concrètes portées par la société civile pour y parvenir.

### AVANT-PROJET DE LOI SUR LES MOBILITÉS

#### INTERVENTION UNSA



Le sujet des mobilités va bien au-delà des questions de gestion de flux de personnes ou de marchandises, de modes de transports soient-ils « doux » ou ferrés, de périmètres de compétences institutionnelle ou opérationnelle et de technicité! Étudier les mobilités c'est rendre un territoire vivant, donner chair à des échanges économiques, sociaux, culturels, tous ces influx qui déjouent nos modèles économétriques et c'est tant mieux! Réfléchir aux flux de déplacement c'est rentrer dans:

- · la géographie des espaces ;
- · l'histoire des coopérations entre territoires et l'évolution de l'activité économique ;
- · l'impact des stratégies de politiques publiques, militaire, institutionnelle via les phases de déconcentration, décentralisation, segmentation fonctionnelles des instances sur l'implantation des équipements publiques ;
  - · les politiques d'aménagement et le choix d'organiser ou pas les implantations des résidences et des lieux d'activités économiques en cohérence avec les transports et de contraindre des usages de sols ou de lieu;
- et c'est aussi de la sociologie urbaine : les ségrégations spatiales, l'impact de l'étalement urbain avec des concentrations toujours plus étendue de zones de bureaux, le poids du logement et du transport dans le budget des ménages, les risques de désertification de zones rurales...

Et plus encore aujourd'hui, c'est intégrer dans notre quotidien l'urgence climatique, les préoccupations de santé publique liées à la pollution, à l'accidentologie et à l'impact du stress liés aux déplacements, et considérer à sa juste place la nécessité de réduire les inégalités territoriales et sociales.

On ne peut s'extraire de ces interdépendances. S'éviter l'épineuse question d'un consensus collectif sur ce qui relève de l'indispensable, de l'utile ou du confort, de la responsabilité de chacun des acteurs ne nous permet pas de traiter les questions de choix de services, de la répartition des coûts et de la création de valeur en toute intelligence!

Les assises de la Mobilité annonçaient la promesse d'un renouveau de l'Etat stratège, d'une clarification des rôles, des compétences et des responsabilités des acteurs et d'une visibilité économique pluriannuelle inscrite sur le long terme! Alors, oui, nous avons un projet de loi qui établit des principes généraux d'organisation des Mobilités. Mais il s'avance sur des secteurs aussi divers que les délégations de lignes ferroviaires urbaines, la gestion des DATA issus des plateformes et même l'usage des trottinettes! Et tout cela est posé sans pour autant en clarifier véritablement les intentions et objectifs finaux, compte tenu de l'importance laissée aux ordonnances à venir.

Nous attendons des garanties sur les financements, sur une vraie réflexion concernant la juste contribution entre niveaux institutionnels et agents économiques, sur la participation des générateurs de déplacement suivant la nature de leurs impacts.

# LA BIODIVERSITÉ EN HAUTE-MER

RESOLUTION

27 NOVEMBRE 2018

téléchargez la résolution



C'est la présence d'un océan qui fait de la terre une planète exceptionnelle. C'est là qu'est née la vie et il représente 96% de l'espace où elle peut se développer. Son rôle dans la régulation du climat et la préservation de la biodiversité est primordial. En son sein, la haute mer est le dernier espace de liberté et d'aventure humaine. À ces titres, l'avenir de la haute mer doit être une préoccupation partagée par toute l'humanité. La haute mer se définit comme commençant au-delà de la limite extérieure des zones économiques exclusives (ZEE), au maximum à 200 milles des côtes. Elle représente aujourd'hui 64% de la surface des océans soit la moitié de la surface de la planète. Son usage, bien qu'en développement croissant, demeure peu réglementé, à l'exception des sols et sous-sols marins, gérés par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM).

L'engagement de la France en faveur de la protection de la biodiversité en haute mer n'est pas nouveau.

Avec le deuxième domaine maritime au monde (onze millions de km²), notre pays a un rôle et une responsabilité particulière à assumer dans les négociations actuelles et future.

Aujourd'hui, alors qu'un cycle de négociations s'est ouvert à l'ONU, et que les difficultés à faire émerger une vision et des solutions communes au niveau international pour protéger la biodiversité en haute mer sont réels, le soutien du CESE au processus diplomatique en cours nécessite d'être réaffirmé dans le but de parvenir à l'élaboration d'un accord ambitieux, si possible en 2019.

# L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE

SAISINE GOUVERNEMENTALE

**11** DECEMBRE 2018

CONSEILLER UNSA

LUC BERILLE

SECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

téléchargez l'avis

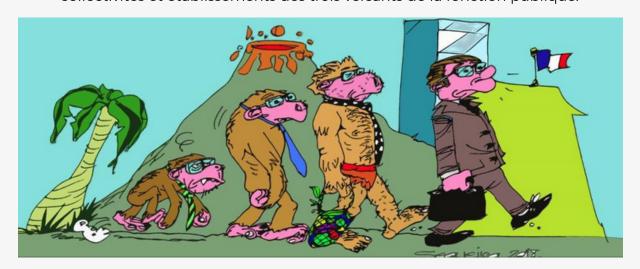


La reconnaissance de l'engagement professionnel des 5,4 millions d'agents publics au sein des trois versants de la fonction publique est au cœur du nouveau contrat social que le Gouvernement souhaite établir avec eux.

C'est tout l'enjeu de la concertation engagée depuis février 2018 par le ministre de l'Action et des comptes publics et le secrétaire d'Etat placé auprès de lui, avec des organisations syndicales représentatives de la fonction publique, et les représentants des employeurs publics de l'Etat, territoriaux et hospitaliers.

Les discussions engagées sur ces thématiques se dérouleront tout au long de l'année 2018, en vue de l'élaboration d'un projet de loi dédié au 1er semestre 2019.

Afin d'alimenter ces différents travaux, le CESE a mené selon les souhaits du Premier ministre une réflexion prospective sur l'évolution des métiers de la fonction publique et les leviers permettant d'intégrer la gestion des compétences dans la politique et les pratiques de ressources humaines des administrations, collectivités et établissements des trois versants de la fonction publique.



### L'EVOLUTION DES METIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE

#### INTERVENTION UNSA

Avec cet avis centré sur l'évolution des métiers, le CESE poursuit son travail de réflexion et de propositions sur la Fonction publique. Il le fait à partir de principes forts, ceux de la République, dont il est l'une des assemblées. Il le fait avec la conviction que, dans une société de libertés, doit exister un intérêt général qui transcende les intérêts particuliers, et davantage encore lorsque des impératifs aussi importants que les transitions écologique, numérique et technologique sont devant nous.

L'un des principaux outils de cette promotion de l'intérêt général et de sa mise en œuvre, c'est précisément la Fonction publique. Une Fonction publique au service de tous les citoyens parce que régie par les valeurs de la République, et servie pour cela par des agents assujettis à un statut, statut qui leur fait obligation de servir mais qui, en même temps, les protège des pressions extérieures et leur permet ainsi la neutralité. Parce qu'elle est faite pour les citoyens, la Fonction publique doit, par nature, bouger et se transformer en osmose avec l'évolution de la société et de ses besoins. Le projet d'avis en pose avec justesse le postulat à travers la question particulière des métiers. Il le traduit dans 19 préconisations, démontrant toutes que le statut, inhérent à la Fonction publique et à sa mission d'intérêt général, n'est pas le carcan ossifié que décrivent certains et est, au contraire, parfaitement compatible avec sa modernisation.

Il le fait autour de cinq grands axes : celui de la gouvernance s'appuyant sur un dialogue social rénové (c'est d'actualité!), celui du renforcement de la fonction RH pour accompagner l'évolution des métiers et des carrières, celui de la formation tout au long de la vie, celui du développement des mobilités professionnelles et, enfin, celui de l'intégration des missions nouvelles.

L'UNSA partage la forme comme le contenu de ce travail, réalisé avec méthode, rigueur et pragmatisme. Elle tient à en remercier le président, les administrateurs et les deux rapporteurs pour leur qualité d'écoute et de synthèse et la précision de leur rédaction.

L'UNSA votera donc évidement cet avis.

Mais qu'il me soit permis de conclure en vous proposant un petit exercice d'imagination. Imaginons un pays en crise profonde du fait de ses fractures sociales, territoriales et économiques, au point qu'une fraction de ses citoyens en vienne à descendre dans la rue. Imaginons que ce pays si divisé ait en même temps à faire face à des transformations écologiques, numériques et technologiques impératives, transformations qu'il ne pourra réussir sans la mobilisation et donc l'acceptation et le rassemblement de ses citoyens. Imaginons que, pour faire face, ce pays ait la chance de disposer d'une sorte de bras armé, une Fonction publique de qualité fondée sur l'intérêt général, et, de surcroît, qu'il puisse s'appuyer sur un conseil représentant la société civile organisée qui lui indique des pistes d'évolution et, surtout, de consensus. Et puis, faisons un dernier effort, et figurons-nous que ce pays imaginaire soit doté d'un gouvernement, en très grande difficulté du fait de la situation sociale, qui s'apprête à écrire une loi sur la Fonction publique. J'arrête là cet exercice de pure fiction au meilleur moment, celui de la fin. Nous l'attendons tous mais ce n'est pas moi mais le gouvernement en question qui pourra véritablement l'écrire. Souhaitons qu'avec cet avis il trouve la bonne inspiration car, si les contes de fées peuplent peu le réel, il est des histoires qui peuvent s'y finir très mal.



# LES PERSONNES VIVANTS DANS LA RUE : L'URGENCE D'AGIR MIEUX

SAISINE CITOYENNE

12 DECEMBRE 2018

CONSEILLER UNSA

#### MARTINE VIGNAU

PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION TEMPORAIRE GRANDE PAUVRETÉ

téléchargez l'avis



Le bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à une commission temporaire le soin de réaliser un projet d'avis sur le thème « lutter contre la grande pauvreté ». Au vu des pétitions qui circulent sur la situation des personnes sans domicile, et qui toutes renvoient à des situations d'urgence, le bureau a pris le 11 septembre la décision de confier à cette même commission un travail à la fois complémentaire et prioritaire sur le sujet.

En effet, si de très nombreux avis du CESE ont eu pour objet ou ont traité de la pauvreté, de la grande pauvreté ou de certains aspects de celles-ci, aucun n'a jusqu'à présent été dédié aux différentes dimensions de cette question qui est au fond celle de l'extrême pauvreté. La situation de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants, qu'elles et ils soient à la rue, sans abri, sans domicile, dans des logements de fortune ou indignes, exigent un éclairage, un temps de réflexion particuliers. Les cinq pétitions retenues ont convaincu le CESE de le réaliser.



### LES PERSONNES VIVANTS DANS LA RUE : L'URGENCE D'AGIR MIEUX

### INTRODUCTION PAR LA PRÉSIDENTE MARTINE VIGNAU

En février 2017, le bureau du Conseil adoptait une résolution intitulée « Poursuivre résolument la lutte contre la pauvreté ». Dans son dernier alinéa, il est écrit : Le CESE évaluera l'efficience des politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté et rendra un avis sur ce sujet.

Un grand chantier!

Pour cela en juin dernier, est mise en place une commission temporaire que j'ai l'honneur de présider. Le sujet est polymorphe, complexe. De plus, les travaux ont été entamés alors que le gouvernement annonçait la sortie imminente de sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

Dans l'attente, avec les rapporteurs Marie Hélène BOIDIN DUBRULLE et Stéphane JUNIQUE, nous avons commencé à auditionner quelques personnalités incontournables qui œuvrent pour lutter contre la pauvreté.

Mi-septembre, la commission de veille des pétitions citoyennes nous alerte sur 5 pétitions qui chacune sous des angles différents interpellent sur la situation des personnes vivant dans la rue. Depuis, une 6ème pétition (« Pour la création de centres d'hébergement des personnes sans abri et de leur(s) chien(s) dans toute la France ») est venue grossir le nombre de citoyens français qui s'indigent sur la situation des plus fragiles pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 928 611 signatures. (...)

Mesdames et messieurs, l'avis proposé par les co-rapporteurs Marie Hélène BOIDIN DUBRULLE et Stéphane JUNIQUE est une première car aucun avis sur le sujet en tant que tel n'a été travaillé dans cette enceinte.

Dans des temps contraints, cet avis dresse un constat précis des personnes vivant dans la rue. Au niveau des préconisations, celles-ci s'articuleront avec les recommandations qui pourront être faites dans le cadre de l'avis qui sera remis en juin 2019.

Je voudrais conclure cette introduction en soulignant que les trois axes identifiés, à savoir :

- Le logement d'abord
- Répondre à toutes les formes de l'urgence
- Mettre la priorité sur l'accompagnement en créant un droit à l'accompagnement font déjà l'objet de 19 préconisations qui peuvent être mises en place sur le court terme.



### LES PERSONNES VIVANTS DANS LA RUE : L'URGENCE D'AGIR MIEUX

#### INTERVENTION UNSA

Aujourd'hui, notre société a les moyens de permettre de vivre autrement et d'offrir un toit à toutes et tous. Pour autant, il reste encore du chemin à parcourir pour agir mieux.

Les habituelles initiatives individuelles et associatives et les actions innovantes de citoyens ne suffisent pas à changer notre société et leur engagement nécessite davantage de soutien des pouvoirs publics.

Cet avis nous rappelle ainsi que trouver des solutions pour les personnes vivant dans la rue doit s'appréhender par une approche systémique. En effet, trouver un logement est une étape mais ne doit pas être la seule. La personne en déshérence sociale a souvent besoin d'accéder aux soins et à un accompagnement pour s'en sortir.

Il est aussi question de regards, celui que nous portons sur eux, par méconnaissance et rejet de ce que l'on craint : la chute. Et à ce titre, La tentation de donner à croire qu'il suffirait que l'individu le veuille pour s'en sortir est une idée fausse pointé par cet avis, qu'il faut inlassablement réaffirmer. Et réciproquement il importe de savoir rendre l'institutionnel, le modèle standard,

plus bienveillant, en sachant en adapter certaines exigences.

C'est pourquoi notre organisation soutient avec conviction les préconisations 13 et 14 qui ouvrent les possibles sur l'accompagnement pour atteindre l'objectif de "zéro personne sans accompagnement" et ainsi faciliter le renforcement des liens sociaux, de la solidarité, de la fraternité et de l'accès aux droits fondamentaux. Pour l'UNSA, cet axe de préconisations est de nature à compléter l'avis sur le revenu minimum social garanti que l'UNSA défend depuis avril 2017.

Nous soutenons les préconisations visant à apporter des points de stabilité, de fixité pourrait-on dire, y compris hors champs du résidentiel, comme les conciergeries, les domiciliations mais aussi les coffres forts numériques.

Nous souhaitons également que notre regard ne se concentre pas uniquement sur Paris et les très grandes agglomérations. Des personnes vivant dans la rue ont également fait des villes dites moyennes ou des petites communes, leur "domicile". L'accueil que leur proposent les structures de territoires reste inconditionnel mais les moyens sont souvent réduits pour l'accès au logement et la mise à l'abri en période de grand froid ou de très grande chaleur.

Enfin, l'UNSA souligne le travail des rapporteurs qui ont particulièrement mis en avant le rôle et l'importance du diptyque bénévoles/travailleurs sociaux. Cette articulation entre bénévoles et professionnels est indispensable au regard de la complexité des démarches à accomplir pour "sortir" une personne de la rue. Les auditions réalisées tout au long de la construction de cet avis nous l'ont confirmé. Cet avis, dont l'élaboration s'est faite à partir de pétitions citoyennes de plusieurs centaines de milliers de signatures, contribue à ce juste combat pour la dignité humaine. Un combat que l'UNSA porte au quotidien.



# CESER HAUTS DE FRANCE

**CONSEILLERS UNSA** 

**ERIC VAN STEENKISTE-DELESPIERRE** 

**DOROTHEE SELLIER** SEBASTIEN DANIC

RAPPORT D'ORIENTATION **BUDGÉTAIRE 2019** 



#### Intervention commune UNSA/CFE-CGC

Le ROB est toujours un moment incontournable dans la vie d'une région. Ce dernier est censé porter les projets structurants des Hauts de

Le Groupe UNSA/CFE-CGC relève le caractère strictement financier des documents transmis. La logique budgétaire ne doit pas seulement être une logique financière.

Nous déplorons particulièrement le manque d'ambition concernant la Transition Énergétique et Écologique alors que. L'urgence climatique le nécessite.

Pour l'UNSA/CFECGC, les contrats de transitions la politique régionale, influençant tous les pans économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Cette prise en compte ne pourra être que positive C8, le groupe UNSA/CFE-CGC votera l'avis pour les formations, les emplois de demain, la lutte contre l'illettrisme numérique, la biodiversité, la mobilité mais aussi l'engagement citoyen..

Cette ambition transversale doit donc être élargie rapidement et devenir la norme.

Nous notons la réduction de la durée de désendettement en phase avec les objectifs qui va dans le bons sens.

Concernant les économies de fonctionnement, et même si elles permettent une meilleure réalisation sans recourir à l'emprunt, nous aurions souhaité plus de précisions concernant leurs origines et leurs impacts pour les services et les citoyens.

Enfin, notre groupe fait part de ses inquiétudes car malgré les différents engagements du Conseil régional, les délais de transmission des écologiques devraient être le vecteur principal de documents au CESER sont non seulement restés très contraints mais deviennent désormais plus courts que le délai légal...

Néanmoins, et eu égard au travail consolidé par la

téléchargez l'intégralité du document

### **CESER GRAND EST**

CONSEILLERS UNSA
CHRISTINE GRAFFIEDI
PHILIPPE HOELLINGER
ISABELLE VIALLAT
PASCAL LOUIS

# A CHAQUE JEUNE SON ENGAGEMENT : DE L'EXPÉRIMENTATION D'UNE INSERTION SOCIALE A LA CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ CITOYENNE BUDGÉTAIRE 2019

Le Conseil Économique Social Environnemental Régional du Grand Est a été saisi par le Conseil Régional du Grand Est le 6 juillet 2018, pour apporter un avis sur la question de l'engagement des jeunes pour une meilleure insertion professionnelle et employabilité. Cette question était à traiter à partir des 6 propositions formulées par le Conseil Régional des Jeunes du Grand Est.

La Commission Jeunesse élargie a pris en charge la demande et a décidé de s'appuyer sur des documents divers (rapports, études...) et sur des auditions de nombreux acteurs : économiques, associatifs de l'éducation populaire ou France Bénévolat, de l'accompagnement des jeunes des quatre coins de la région mais aussi des jeunes en s'appuyant sur les associations étudiantes, les écoles de la 2echance et d'autres jeunes suivis par la Mission locale d'Épinal.

La Commission Jeunesse élargie a tenu à rencontrer les jeunes du Conseil Régional des Jeunes en premier. De plus, le CESER a souhaité envoyer un questionnaire aux 44 missions locales pour lesquels ont été obtenu 3 retours.

L'avis se décline en trois parties.

Dans un premier temps, cet avis situera le contexte régional en précisant le rôle de la Région sur la politique jeunesse, en présentant le Conseil Régional des Jeunes du Grand Est et donnant des précisions sur les associations et le bénévolat.

Dans un second temps, il présentera un état des lieux, fruit des auditions, qui permettra de préciser plusieurs éléments comme l'information à destination de la jeunesse, les dispositifs d'accompagnement et les autres acteurs du territoire à mobiliser.

Le troisième temps est consacré à l'avis et aux préconisations du CESER Grand Est concernant les 6 propositions du Conseil Régional des Jeunes du Grand Est.

> téléchargez l'intégralité du document

### **AGENDA**



Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

### L'INNOVATION EN AGRICULTURE

MARDI 8 JANVIER 2019



Section des affaires sociales et de la santé

### LES ADDICTIONS AU TABAC ET A L'ALCOOL

MERCREDI 9 JANVIER 2019



Section des activités économiques

### LA DÉPENDANCE AUX MÉTAUX STRATÉGIQUES

MARDI 22 JANVIER 2019



Section de l'environnement

### COMMENT ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

MERCREDI 23 JANVIER 2019



Section de l'économie et des finances

### DEMAIN, LA FINANCE DURABLE

MERCREDI 6 FÉVRIER 2019



Section des affaires européennes et internationales

### POUR UNE POLITIQUE DE SOUVERAINETÉ DU NUMÉRIQUE

MERCREDI 13 MARS 2019